

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Projet de procès-verbal

Mercredi 31 janvier 2024 (09h00 – 12h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (29.11.23) : adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire sur les suggestions relatives aux Termes de Référence de l'édition 2024 du Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE.
 - Lors de la prochaine réunion, un projet d'avis fondé sur les contributions reçues sera examiné.
 - Questionnaire diffusé : 3 - 15 janvier 2024
 - Projet d'avis diffusé : 18 janvier 2024
 - Examen du projet d'avis prévu (12h00)
- Transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE :
 - Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire sur les répercussions attendues sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.
 - Lors de la prochaine réunion, un projet d'avis fondé sur les contributions reçues sera examiné.
 - Questionnaire diffusé : 3 - 15 janvier 2024
 - Projet d'avis diffusé : 25 janvier 2024
 - Examen du projet d'avis prévu (11h30)
- Plan d'action pour le milieu marin :
 - L'EAPO préparera un projet d'avis sur les conséquences attendues sur l'approvisionnement du marché de l'UE, qui sera examiné lors de la prochaine réunion.
 - Diffusion de la proposition de projet d'avis de l'EAPO : 19 janvier 2024
 - Examen du projet d'avis prévu (11h00)



- Perturbations du marché :
 - Un document récapitulatif sur les mesures de crise sera préparé en amont de la réunion de mars 2024.
 - En attente

Les pêcheurs de l'avenir

- **Présentation du projet par la représentante de la Commission**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a présenté le projet de prospective intitulé "Les pêcheurs de l'avenir - à quoi ressemblera l'avenir des pêcheurs en 2050" ("Fishers of the Future - what will the future look like for fishers in 2050 ?"). Mme Roussoulière-Azzam a souligné que la durabilité sociale et un niveau de vie équitable pour le secteur de la pêche font partie des objectifs de la Politique Commune de Pêche. La durabilité sociale est nécessaire à la pérennité, à la stabilité et au bien-être du secteur de la pêche. C'est un moyen d'assurer son avenir. La représentante de la Commission a ajouté que les temps changent en raison de la concurrence pour l'espace, du changement climatique, des développements politiques et de l'environnement commercial.

Mme Roussoulière-Azzam a rappelé que le "Pacte pour la pêche et les océans" de février 2023 réaffirme l'importance de "responsabiliser les individus dans les communautés de pêche" et que le texte prend note des défis à venir qui auront un impact sur le secteur. Afin d'orienter l'élaboration des politiques, la Commission européenne s'est engagée à mener un projet de prospective participatif à l'échelle de l'UE sur les "Pêcheurs de l'avenir", afin de faire des prévisions sur le rôle crucial des pêcheurs dans la société, au-delà de la fourniture de produits de la mer de haute qualité et d'une empreinte carbone relativement faible. À partir d'entretiens qualitatifs sur le terrain, le projet identifiera les tendances, les opportunités et les menaces qui déterminent l'attractivité du secteur de la pêche.

Mme Roussoulière-Azzam a expliqué que l'objectif global du projet était de faire une projection de la situation des pêcheurs dans l'avenir, d'explorer les changements dans la profession, le rôle et l'identité des pêcheurs à long terme afin de générer une compréhension commune des pêcheurs de l'avenir et de contribuer à leur engagement. Des étapes spécifiques sont prévues : 1) poser le contexte : "qui sont les pêcheurs d'aujourd'hui et dans quel environnement opèrent-ils ?", 2) identifier des schémas et des perspectives : "3) explorer l'avenir des pêcheurs à l'aide de méthodes de prospective (mégatendances et moteurs), et 4) identifier les scénarios menant à 2050 et définir les profils des pêcheurs (qui ils seront).

Pour ce qui est du champ d'application, le projet portera sur la pêche commerciale (pas la pêche récréative), la pêche marine (pas la pêche continentale ni l'aquaculture), le secteur de la capture (les



propriétaires de navires et l'équipage, pas le secteur terrestre en amont ou en aval), les eaux de l'UE (y compris les régions ultrapériphériques), 22 États membres côtiers de l'UE et les territoires d'outre-mer, et ce jusqu'en 2050. En ce qui concerne les outils de mobilisation, le projet s'appuiera sur la mobilisation des pêcheurs dans 22 pays au moyen d'entretiens avec des informateurs clés, de discussions avec des groupes cibles, de la mobilisation des parties prenantes, d'ateliers d'experts, d'enquêtes et d'événements. Quant au calendrier, l'étude a débuté en novembre, une enquête sera lancée en février 2024, un événement de présentation de la première série de résultats aura lieu en mars 2024, tandis que l'étude finale et la présentation des résultats auront lieu en décembre 2024.

Mme Roussoulière-Azzam a souligné que l'objectif était à la fois d'alimenter les réflexions et d'apporter de nouvelles perspectives en ce début de nouveau mandat pour la Commission. L'enquête mentionnée sera communiquée aux Conseils Consultatifs.

- **Échange de points de vue**

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé des informations à propos des préparatifs de ce projet, ainsi que sur le processus de sélection des pêcheurs qui participeront aux entretiens avec les informateurs clés, et sur le calendrier de réalisation des objectifs. M. Murphy a affirmé que les Conseils Consultatifs auraient dû être impliqués dès le début. Il a souligné que le projet n'avait que trop tardé, étant donné que la perte de navires de pêche dans le secteur ne cesse d'augmenter. La réglementation excessive est également l'une des difficultés rencontrées par le secteur, a-t-il ajouté.

Pim Visser (VisNed) a indiqué qu'il n'avait jamais entendu parler du projet ou de la mobilisation des parties prenantes aux Pays-Bas, ce qui témoigne du décalage existant en la matière. M. Visser a vivement encouragé la Commission à se rapprocher des personnes sur le terrain et a déclaré être d'accord avec l'intervention de M. Murphy. Il a souligné que l'avenir des pêcheurs sera également défini par le secteur terrestre en amont et en aval. Il a souhaité savoir si la Commission prévoyait également des initiatives pour couvrir la période allant d'aujourd'hui à 2050.

Jaroslav Zieliński (PFPA) a regretté que le secteur terrestre en amont et en aval ne soit pas inclus dans le projet, soulignant qu'en mer Baltique, le secteur de la pêche est totalement dépendant du secteur de la transformation. M. Zieliński a demandé des informations sur le processus de sélection des pêcheurs pour les entretiens avec les informateurs clés, ajoutant que les parties prenantes de la mer Baltique n'avaient pas connaissance du projet.

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a expliqué que le projet a été lancé en novembre 2023. Les entretiens avec les pêcheurs des 22 États membres côtiers étaient en cours depuis plusieurs mois. Le contractant s'est entouré d'experts nationaux chargés de mener ces entretiens auprès des pêcheurs locaux. Les contributions de ces pêcheurs seront mises à la disposition des Conseils Consultatifs dans le cadre de l'enquête et de l'événement de mars 2024. Mme Roussoulière-Azzam a déclaré qu'elle prenait note des commentaires sur le secteur terrestre en amont et en aval, mais a attiré l'attention



sur les contraintes budgétaires dans la mise en place du projet. La représentante de la Commission a indiqué que ces éléments seraient néanmoins pris en compte dans la partie consacrée aux tendances au sein du projet.

Bruno Guillaumie (EMPA) a exprimé son appréciation quant à l'exercice, mais a regretté que le secteur de la conchyliculture n'ait pas été pris en compte. M. Guillaumie a souligné qu'il existait des problèmes communs, tels que l'aménagement du territoire. Il a ajouté que de nombreuses questions se posaient concernant le rôle des aquaculteurs dans le cadre de la Politique Commune de Pêche et dans le contexte du MAC.

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a répondu qu'en raison des contraintes budgétaires, il n'était pas possible de couvrir tous les sujets. Mme Roussoulière-Azzam a reconnu qu'à l'avenir, il serait probablement nécessaire d'approfondir d'autres aspects, tels que l'aquaculture et le secteur terrestre en amont et en aval.

Sergio López García (OPP Burela) a indiqué que le projet était peu connu des parties prenantes. M. López a attiré l'attention sur la "lutte pour l'espace", dans la mesure où le secteur de la pêche est considéré comme "venant perturber" d'autres secteurs plus récents. Il a souligné que le scénario relatif à l'avenir des pêcheurs était plutôt négatif.

Massimo Bellavista (Copa Cogeca) a reconnu l'importance du projet, mais a ajouté qu'il devait tenir compte des nombreuses réglementations applicables au secteur. Dans certains États membres, il n'existe pas de formation professionnelle pour le secteur, si bien que l'on se retrouve avec une "flotte du siècle dernier". M. Bellavista a souhaité savoir comment les groupes locaux de pêcheurs ont été identifiés et si tous les États membres sont représentés dans le projet.

John Lynch (ISEFPO) s'est dit déçu que les entretiens et les enquêtes soient en cours depuis des mois, mais que les parties prenantes irlandaises n'en soient pas informées, ajoutant que les membres de son organisation n'avaient pas été contactés. M. Lynch a demandé des informations sur la manière dont les métiers et les différents États membres seraient évalués.

Laure Guillevic (WWF) a souhaité savoir comment les tendances générales seraient définies et quelles étaient celles qui avaient été identifiées.

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a répondu que plusieurs des points de vue exprimés par les membres rejoignaient ceux exprimés lors des entretiens. Les experts ont été à l'écoute des acteurs du secteur sur le terrain. En ce qui concerne les tendances, les mégatendances définies par le CCR et l'IPSOS ont été utilisées, par exemple en matière de vieillissement de la population. Les tendances seront utilisées dans l'enquête qui sera envoyée aux parties prenantes. Les profils initiaux des pêcheurs seront partagés. Concernant les formations, conformément à un autre engagement pris dans l'ensemble des mesures relatives à la pêche de février 2023, la Commission envisage d'appliquer



les normes et certifications de l'OMI en matière de formation à la sécurité dans le droit de l'Union européenne.

Janne Posti (Conxemar) a demandé des informations sur le rapport final, en particulier pour savoir s'il s'agirait d'un seul rapport global pour les 27 États membres ou s'il serait divisé par État membre.

Patrick Murphy (IS&WFPO) s'est dit déçu que la Commission ait procédé à une enquête sans consulter au préalable les associations de parties prenantes, les Organisations de Producteurs et les Conseils Consultatifs. Étant donné que le projet est en cours depuis quatre mois, M. Murphy a exprimé l'espoir qu'il serait bientôt possible d'échanger avec les experts. Il a fait remarquer que les membres de son association demanderaient probablement des programmes de déclassement des navires de pêche, étant donné que l'avenir du secteur est considéré comme négatif, faisant part de certains doutes quant au fait que le secteur existera encore d'ici 2050. Il a également demandé des informations sur le budget alloué au projet.

Pim Visser (VisNed) a demandé des informations sur les chercheurs et les participants impliqués dans le projet. M. Visser a suggéré que soit organisée une réunion avec les Conseils Consultatifs sur le secteur terrestre en amont et en aval. Il a également attiré l'attention sur plusieurs facteurs affectant le secteur, tels que l'intelligence artificielle, Internet et le marché numérique.

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a répondu que le format exact du rapport final n'avait pas encore été déterminé. Des rapports par pays sont disponibles, il serait donc pertinent de fournir des informations détaillées. Mme Roussoulière-Azzam a déclaré qu'elle avait pris note de la déception évoquée, mais que les Termes de Référence avaient déjà été définis. Le développement d'autres projets pourrait être envisagé. En ce qui concerne le contrat relatif au projet, l'identité des consultants est rendue publique. Pour ce qui est du budget, elle devra vérifier en interne s'il est possible de le rendre public.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé que le Groupe de Travail discute de l'enquête lors de la prochaine réunion.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé s'il était possible de suggérer des modifications à l'enquête prévue.

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a répondu que les commentaires sur l'enquête seraient les bienvenus.

Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture



- **Mise à jour concernant la réunion du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP sur la validation des indicateurs de durabilité sélectionnés et des méthodologies sous-jacentes (11-15 décembre 2023) par le représentant de la Commission (MARE A4)**

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué que les Groupes de Travail d'Experts (GTE) du CSTEP s'étaient concentrés sur trois indicateurs principaux spécifiques aux activités de pêche : 1) l'impact sur les fonds marins, qui a été finalisé dans le cadre de la réunion précédente, 2) l'impact sur les stocks ciblés et 3) l'impact sur les espèces sensibles. Lors de la réunion qui s'est tenue du 11 au 15 décembre 2023, un GTE a travaillé sur les deux derniers indicateurs mentionnés. Dans le cas de l'indicateur sur les stocks ciblés, le groupe a discuté de l'opérationnalisation concrète de l'approche précédemment développée par le CSTEP. Un outil pilote a été utilisé pour mettre en œuvre et tester l'approche. Dans le cas de l'indicateur sur les espèces sensibles, le groupe a développé une approche pour un champ d'application limité et a évalué sa faisabilité en vue d'une application plus large. Le représentant de la Commission a indiqué que le rapport de la réunion n'avait pas encore été publié. Le rapport sera examiné lors de la prochaine session plénière du CSTEP qui aura lieu en mars 2024.

Concernant l'indicateur sur le stock ciblé et sur les fonds marins, M. Heinen a indiqué qu'un système informatique était en cours de développement. L'objectif est que l'outil soit disponible d'ici la fin de l'année 2024. En fonction d'une saisie des espèces, de l'engin de pêche et de la zone de capture, l'outil fournira un score pour l'état du stock et l'impact sur les fonds marins. L'outil devra être testé de manière approfondie, notamment avec la participation du MAC.

- **Échange de points de vue**

Paul Thomas (EAPO) a demandé quels seraient les éventuelles évolutions politiques concernant les critères de durabilité et comment ces critères seraient inclus dans la législation européenne, étant donné qu'il était initialement prévu de les intégrer dans la révision du cadre des normes de commercialisation et qu'ils devaient par la suite être intégrés dans le cadre pour un système alimentaire durable. M. Thomas a rappelé que, dans les rapports précédents, concernant le classement des produits de la pêche, deux systèmes de données possibles étaient envisagés : l'un basé sur les informations obligatoires disponibles dans le cadre du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés, et l'autre basé sur les données fournies volontairement par les opérateurs. Il a souhaité savoir si des évolutions avaient eu lieu en ce qui concerne les contributions externes possibles dans le cadre du second système.

Adrien Simonnet (UMF) a rappelé que des évolutions avaient eu lieu en France quant à la définition des critères de durabilité, et il s'est demandé si ces évolutions étaient prises en compte par le CSTEP. M. Simonnet a souhaité savoir quand l'outil mentionné serait accessible aux opérateurs.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a déclaré qu'elle partageait les questions de M. Thomas.



Christine Absil (Good Fish) a souhaité connaître la place de l'outil en cours de développement par rapport à d'autres initiatives, telles que l'appel de Horizon pour un outil permettant d'informer les consommateurs sur la santé et la durabilité des produits de la mer.

John Lynch (ISEFPO) a souhaité savoir si la définition d'indicateurs de durabilité concernant les ressources halieutiques s'adressait aux consommateurs et aux opérateurs. M. Lynch a également demandé si les produits importés seraient concernés par l'initiative.

Gerd Heinen (DG MARE) a déclaré, à propos des évolutions politiques, que le système de labellisation du "Cadre pour système alimentaire durable" était actuellement en suspens. L'objectif de l'outil serait d'opérationnaliser et de tester les indicateurs avant de les inclure éventuellement dans une initiative politique. Le principe serait toujours de développer un "système 1" et un "système 2", comme l'a décrit M. Thomas, ce qui signifie que les opérateurs seraient en mesure de soumettre des informations plus détaillées, dès que celles-ci seraient disponibles.

M. Heinen a déclaré que le projet français s'appuyait en grande partie sur la méthode de l'empreinte environnementale des produits (EEP ou "PEF" en anglais pour "product environmental footprint"), qui ne couvre pas, à ce stade, les éléments spécifiques à la pêche. L'équipe française du projet prend toutefois en compte les travaux du CSTEP en vue d'une éventuelle intégration d'aspects spécifiques à la pêche.

M. Heinen a indiqué que l'outil serait accessible au public et que les opérateurs en aval pourraient donc l'utiliser. Les produits importés seront également couverts.

En ce qui concerne la cohérence avec les projets Horizon, M. Heinen a déclaré qu'il existait plusieurs projets visant à assurer la durabilité des produits de la mer au sens large, mais qu'il était disposé à en discuter bilatéralement.

Laurène Jolly (DG MARE) a expliqué que le CSTEP travaillait à partir des informations transmises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui signifie que les indicateurs s'appuieraient sur les informations relatives à la traçabilité. L'outil prévu permettra d'effectuer des calculs quant à la durabilité. Des informations supplémentaires dans le cadre du "système 2" seront possibles en fonction des paramètres déjà définis, par exemple sur les engins de pêche.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir comment serait prise en compte la certification de l'aquaculture, par exemple en matière de production biologique.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) s'est dit surpris que seuls les indicateurs environnementaux soient pris en compte, car le 15 octobre 2021, le MAC a fourni un avis à la DG MARE pour attirer l'attention sur l'importance des indicateurs sociaux et économiques. M. Robert a précisé qu'il y avait un manque d'information concernant les produits importés, ce qui signifie que



ces produits pourraient obtenir une note élevée même en présence de cas de travail forcé, comme l'a illustré le Parlement européen à propos des activités de pêche chinoises.

Jennifer Reeves (MSC) a souhaité connaître les systèmes d'assurance sur lesquels repose l'outil. Mme Reeves a souligné que, dans le contexte de la proposition législative sur la justification et la communication des allégations environnementales explicites, des groupes politiques du Parlement européen ont demandé à ce que soit obligatoire l'utilisation de l'empreinte environnementale des produits. Si la proposition de la commission ENV est approuvée, cela se traduirait par un système de "traitement accéléré" dans le cas de certaines allégations. Elle s'est inquiétée du manque d'assurance et du risque d'"écoblanchiment".

Gerd Heinen (DG MARE) a précisé, à propos de la certification de l'aquaculture, que l'outil prévu n'était pour l'instant destiné qu'à la pêche. Le CSTEP mène également des travaux distincts concernant l'aquaculture, en lien avec les orientations pour une aquaculture durable, mais la mise au point d'indicateurs opérationnels n'est pas encore aussi avancée que dans le cas de la pêche. M. Heinen s'est engagé à informer ses collègues du secteur de l'aquaculture de l'intérêt des membres pour ce travail, afin que des mises à jour puissent être fournies à l'avenir.

En ce qui concerne les indicateurs sociaux, M. Heinen a expliqué que les indicateurs de durabilité sociale ne sont généralement pas spécifiques à la pêche. C'est pourquoi il a été envisagé de les inclure dans le cadre pour système alimentaire durable horizontal. En outre, il est assez difficile pour le CSTEP de travailler sur des indicateurs socio-économiques, dans la mesure où ceux-ci ne sont généralement pas traçables. Il a rappelé que la Commission avait lancé une initiative pour lutter contre le travail forcé sur le marché.

Pour ce qui est de la proposition législative relative aux allégations environnementales, M. Heinen a déclaré qu'il s'agissait d'une question relevant de l'expertise de la DG ENV. Les dispositions finales dépendront du résultat des négociations interinstitutionnelles.

Jennifer Reeves (MSC) a demandé quels étaient les mécanismes d'assurance derrière l'outil de la DG MARE.

Laurène Jolly (DG MARE) a répondu que l'outil n'était pas un programme de certification et qu'il ne nécessitait donc pas de certification de la part de tiers. L'outil utilisera des données liées à la traçabilité, c'est-à-dire des informations qui doivent déjà être obligatoirement fournies conformément à la législation en vigueur.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé si l'évaluation de la durabilité se ferait au niveau du navire de pêche ou au niveau de l'espèce.



Gerd Heinen (DG MARE) a déclaré que les paramètres de saisie se rapportaient aux espèces, à la zone de capture et à l'engin, et non à d'autres caractéristiques spécifiques au niveau de l'opérateur.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a affirmé que, dans ce cas, un "mauvais acteur" pourrait faire chuter l'ensemble du classement, étant donné qu'il s'agit d'une ressource partagée.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu que l'outil ne serait pas un programme de certification et que les stocks ne dépendraient pas du comportement des opérateurs individuels, mais de la durabilité d'un stock donné. Ainsi, le comportement des opérateurs individuels ne devrait pas constituer un risque pour les autres opérateurs, à moins que les opérateurs individuels n'aient un impact sur la durabilité du stock dans son ensemble.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé d'inviter le Président du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP pour une présentation et un échange de points de vue lors de la prochaine réunion.

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Aperçu du programme de travail 2024 par la représentante de la Commission (MARE A4)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Laurène Jolly (DG MARE) a remercié les membres pour l'intérêt qu'ils portent aux travaux de l'EUMOFA. Mme Jolly a fait une présentation sur le programme de travail 2024 de l'EUMOFA, et notamment sur les études en cours, les analyses de transmission des prix, les études ad hoc et d'autres avancées. Elle a souligné que plusieurs suggestions du MAC étaient déjà intégrées dans le programme de travail.

- **Examen du projet d'avis concernant les suggestions d'études à intégrer dans le programme de travail 2024**

Le Président a fait remarquer que plusieurs suggestions du projet d'avis étaient déjà prises en compte dans le programme de travail de 2024, comme l'élaboration de profils d'espèces pour le maquereau et la sardine. De plus, les suggestions faites en 2023, à savoir les analyses thématiques pour le bar et le sprat, ont également été intégrées dans le programme de travail de 2024.

Laurène Jolly (DG MARE) a recommandé le retrait des suggestions répétées. En ce qui concerne la proposition d'analyse de la structure des prix des moules, Mme Jolly a indiqué qu'une analyse avait été publiée en novembre 2022. L'analyse de la structure des prix sur le filet de cabillaud surgelé a été publiée en 2021, il est donc probablement trop tôt pour publier une mise à jour. Elle a indiqué qu'un sondage Eurobaromètre spécifique sur les habitudes des consommateurs de l'UE serait lancé prochainement.



Jaroslav Zieliński (PFPA) a souligné, concernant la suggestion d'une analyse thématique sur le sprat en Suède, au Danemark et en Pologne, que la majeure partie des captures, en Suède et au Danemark, est destinée à la fabrication de farine et d'huile de poisson. Dans le cas de la Pologne, une partie des captures est destinée à la consommation. Il est important d'analyser à la fois les tendances en matière de débarquements pour la consommation humaine et pour la farine et l'huile de poisson. Il serait donc pertinent d'inclure la Lettonie et l'Estonie, dont la majeure partie de la production est destinée à la consommation humaine en Ukraine. M. Zieliński a déclaré que des formations sur l'utilisation de l'EUMOFA seraient très utiles et a encouragé Mme Jolly à participer à davantage de réunions avec les parties prenantes à ce sujet.

Paul Thomas (EAPO) a souhaité savoir si, après approbation, le programme de travail de l'EUMOFA pouvait encore être modifié. En ce qui concerne l'étude sur la composition du marché par méthode de pêche, M. Thomas a souhaité savoir si la classification des engins de pêche prévue par le règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés serait utilisée ou si une classification plus spécifique serait utilisée à la place. Il a déclaré être satisfait que les suggestions du MAC soient intégrées dans le programme de travail de l'EUMOFA.

Laurène Jolly (DG MARE) a répondu que l'analyse thématique du sprat en Suède, au Danemark et en Pologne résultait d'une suggestion préalable du MAC, et qu'une étude sur la farine et l'huile de poisson avait été publiée en septembre 2023. La fourniture de sprat à l'Ukraine figurera probablement dans l'étude prévue sur les évolutions du marché.

Mme Jolly a expliqué que le programme de Travail de 2024 avait été décidé au début de l'année 2024, et qu'il prenait en compte les suggestions faites par le MAC en 2023. Les suggestions pour de nouvelles études seront probablement inscrites au programme de travail de 2025. Pour 2024, l'analyse prévue de la transmission des prix du saumon fumé en France, en Pologne et au Danemark pourrait éventuellement être remplacée. Les études qui subsistent correspondent pour la plupart à des suggestions antérieures du MAC.

Le Secrétaire Général a demandé à Mme Jolly son avis concernant l'analyse thématique envisagée sur "l'évolution de la consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture par les consommateurs de l'UE", car il pourrait s'agir d'une analyse trop proche des rapports périodiques spécifiques d'Eurobaromètre sur les habitudes des consommateurs de l'UE en matière de produits de la pêche et de l'aquaculture. Concernant l'analyse suggérée sur la "traçabilité numérique des produits de la pêche et de l'aquaculture", le Secrétaire Général a rappelé qu'en 2021, l'EUMOFA a publié une étude portant sur les ventes en ligne entre entreprises et consommateurs, et qu'en 2023, le MAC a suggéré une étude sur les différentes méthodes de vente des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Laurène Jolly (DG MARE) a répondu qu'il pourrait être pertinent pour l'EUMOFA de se pencher sur "l'évolution des consommateurs de l'UE en matière de consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture", même si ce n'est pas nécessairement dans le cadre d'une analyse thématique. En ce qui concerne l'analyse thématique suggérée sur la "traçabilité numérique des produits de la pêche et de l'aquaculture", Mme Jolly a affirmé qu'il serait peut-être préférable d'attendre la publication de l'étude prévue sur la "numérisation des méthodes de vente en première vente". Pour ce qui est de l'analyse thématique suggérée sur "l'impact sur le marché de l'interdiction des engins de pêche au chalut de fond dans les Zones Marines Protégées", la représentante de la Commission a souligné que les évaluations d'impact n'entraient pas dans le champ d'application de l'EUMOFA.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé, en tenant compte des commentaires formulés par la DG MARE, de diffuser à nouveau le projet d'avis par procédure écrite afin de recueillir de nouvelles suggestions, qui seront examinées lors de la prochaine réunion du Groupe de Travail.

Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP)

- **Examen du projet d'avis sur les Termes de Référence de l'édition 2024 du rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE**

Le Président a donné un aperçu de la proposition de projet d'avis concernant les effets attendus du plan d'action pour le milieu marin en matière d'approvisionnement du marché de l'UE.

Pim Visser (VisNed) a suggéré, à propos de la section 6 "chapitres spéciaux", en relation avec la référence à un chapitre spécifique estimant les impacts du Brexit, de faire également référence à l'impact des réglementations britanniques les plus récentes, y compris en ce qui concerne les contraintes spatiales pour les activités de pêche.

Le Groupe de Travail a approuvé le projet d'avis relatif au rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE (2024).

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.

Plan d'action pour le milieu marin

- **Présentation de la proposition de projet d'avis sur les effets attendus sur l'approvisionnement du marché de l'UE par Paul Thomas, EAPO**



Le Président a rappelé que, lors de la réunion précédente, Paul Thomas, au nom de l'EAPO, avait fait une présentation des effets attendus du plan d'action pour le milieu marin en matière d'approvisionnement du marché de l'UE. Dans la proposition, un point restait en suspens concernant les autres mesures de conservation efficaces (AMCE).

- **Examen du projet d'avis proposé**

Pim Visser (VisNed) a précisé qu'il était nécessaire de se concentrer sur les impacts sur le marché de l'UE, qui est régi par la Politique Commune de la Pêche et par d'autres réglementations adoptées par les législateurs de l'UE. D'autre part, le plan d'action pour le milieu marin constitue une communication de la DG MARE, qui ne revêt aucune valeur juridique. Les États membres ont la possibilité de choisir de ne rien faire ou d'adopter le plan, ce qui peut créer un terrain de jeu inégal. Par conséquent, il serait judicieux que la Commission européenne explique pourquoi elle a opté pour une initiative non contraignante au lieu d'une proposition législative.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a indiqué que son organisation souhaitait proposer plusieurs modifications substantielles au projet de texte.

Pim Visser (VisNed) a rappelé que la Commission européenne attendait des États membres qu'ils soumettent leurs plans avant la fin du mois de mars 2024, ainsi l'adoption des avis par le MAC devrait être accélérée.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a souhaité savoir, concernant la sous-section 2.1 "Impacts sur le marché des mesures prises par le plan d'action pour le milieu marin afin de garantir l'élimination progressive de la pêche mobile de fond dans toutes les Zones Marines Protégées d'ici 2030", les raisons pour lesquelles l'EAPO a retenu les résultats sans le Royaume-Uni, au lieu de l'autre ensemble de données.

Concernant la recommandation a) sur l'évaluation des incidences sur le milieu marin, Mme Vulperhorst a demandé que la deuxième partie du paragraphe soit supprimée, affirmant qu'elle allait au-delà du champ d'application du plan d'action pour le milieu marin, qui repose sur la législation en matière d'environnement.

En ce qui concerne la recommandation b) sur les AMCE, Mme Vulperhorst a demandé qu'elle soit entièrement supprimée car, comme l'a reconnu l'EAPO, elle ne concerne pas directement le marché et l'offre.

En ce qui concerne la recommandation e) relative à un document d'orientation complet, Mme Vulperhorst a affirmé qu'une telle initiative serait plus appropriée si elle était entreprise d'un point de vue national par les États membres, au lieu d'être prise par la Commission européenne. En outre, la recommandation devrait mentionner les directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels



("Bird and Habitats Directive") ainsi que la directive relative à la planification de l'espace maritime ("Marine Spatial Planning Directive").

Paul Thomas (EAPO) a déclaré, à propos du document d'orientation global, qu'il s'agissait d'un problème d'interface entre la Commission européenne et la mise en œuvre par les États membres. La Commission définit la politique et les États membres se réfèrent à la Commission pour garantir la cohérence. Par conséquent, des orientations claires de la part de la Commission sont nécessaires.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a indiqué que la cohérence pouvait être assurée par les plans nationaux.

Pim Visser (VisNed) a fait remarquer que Mme Vulperhorst évoquait les plans nationaux comme s'il s'agissait d'une obligation légale, ce qui n'est pas le cas. En réalité, certains États membres pourront choisir de ne pas préparer de plans nationaux.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a affirmé que le MAC pourrait encourager les États membres à rédiger des feuilles de route nationales, comme le préconise la Commission européenne.

Pim Visser (VisNed) a souligné l'absence de base juridique du plan d'action pour le milieu marin, notamment en ce qui concerne l'élimination progressive des engins mobiles en contact avec les fonds marins.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a répondu que, même si le plan d'action pour le milieu marin n'était qu'une communication, il faisait référence à une législation juridiquement contraignante.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé, suite à l'intégration des commentaires reçus, de procéder à une procédure écrite urgente avec une semaine de délai dans le cadre du Comité Exécutif pour finaliser le projet d'avis.

Transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE

- **Examen du projet d'avis sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE**

Le Président a déclaré qu'il serait difficile de finaliser le projet d'avis lors de la réunion, car il faudrait probablement mener des discussions bilatérales, mais il a encouragé les membres à faire part de leurs principaux commentaires.

Paul Thomas (EAPO) a déclaré que son organisation aurait besoin de plus de temps pour examiner le projet de texte, même si elle est favorable à la section 5 "compétences et main-d'œuvre" et à la section 6 "environnement des entreprises et opportunités de financement".



Pim Visser (VisNed) a précisé que l'initiative en faveur de la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE faisait preuve d'une grande ambition, mais que les capacités techniques étaient limitées. Il faudrait en effet disposer d'une toute nouvelle flotte. Le secteur de la pêche ne doit pas être pris en compte de manière isolée. Les activités de pêche de l'UE s'inscrivent dans un marché mondial où l'approvisionnement est mondial. Les opérateurs de pêche de l'UE risquent d'être écartés du marché, comme cela a été le cas pour les opérateurs américains sur le marché des États-Unis. Il est nécessaire de sensibiliser les pêcheurs à la manière dont ils peuvent réduire les émissions de carbone et les coûts.

Pierre Commère (ADEPALE) a déclaré qu'à court terme, l'initiative pourrait entraîner une réduction de la concurrence et des remplacements. À long terme, les énergies fossiles pourraient être remplacées par de nouvelles sources d'énergie, étant donné que les nouvelles technologies ne sont pas encore connues. Par conséquent, la Commission européenne devrait distinguer les solutions à court terme des objectifs à long terme.

Quentin Marchais (ClientEarth) a fait remarquer que l'initiative était bien acceptée, mais qu'il y avait quelques points de désaccord. Les subventions accordées aux énergies fossiles n'ont pas cessé. Il convient de prendre d'autres mesures pour soutenir l'industrie. L'ensemble de la chaîne de valeur devrait être prise en compte dans l'initiative. M. Marchais a exprimé son soutien à l'initiative ainsi qu'au Partenariat pour la Transition Énergétique. En termes de financement, il a indiqué qu'il existait plusieurs sources de financement public disponibles, mais que le secteur privé devrait investir de manière significative.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a précisé que l'on ne disposait pas de la technologie nécessaire à cette transition. Il existe des codes de conduite pour les opérateurs et la technologie utilisée doit offrir une sécurité pour les opérateurs dans le contexte du milieu marin. M. Murphy a convenu de la nécessité d'une transition et s'est déclaré prêt à fournir des exemples d'efforts entrepris par l'industrie au cours des dernières années. Il a ajouté que le projet était bien rédigé et qu'il était nécessaire d'en comprendre les complexités.

Mike Turenhout (Visfederatie) s'est déclaré d'accord avec M. Visser. M. Turenhout a fait valoir que, compte tenu de l'ambition de l'UE, il est nécessaire d'assurer une égalité des conditions de concurrence avec le reste du monde. En ce qui concerne la suppression des subventions accordées aux carburants, elle devrait se faire à l'échelle mondiale.

John Lynch (ISEFPO) a souligné que les moteurs modernes sont déjà 20 % plus efficaces qu'auparavant grâce à la mise en œuvre de biocarburants dans les moteurs diesel marins et à la réduction de la teneur en soufre. M. Lynch a exprimé son désaccord avec la mise en place d'une taxation à différents niveaux et avec le fait d'imposer des taxes sur le carburant du secteur de la



pêche, étant donné qu'une taxe sur le carbone est déjà appliquée en Irlande. Il est nécessaire de montrer de quelle manière les technologies actuelles ont été utilisées, a-t-il ajouté.

Le Président partage l'avis de M. Commère, ajoutant qu'il semble y avoir un accord entre les membres sur les objectifs, mais des points de vue différents sur les méthodes.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souligné que l'industrie faisait preuve de disponibilité pour remplacer les technologies, ce qui démontrait qu'il existait d'autres moyens d'atteindre les objectifs fixés par l'initiative.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de permettre aux membres de soumettre des contributions supplémentaires au projet de texte par le biais d'une procédure écrite, en incluant notamment des exemples issus du secteur de l'aquaculture, et de le réexaminer lors de la prochaine réunion.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action points

- Les Pêcheurs de l'Avenir :
 - Lors de la prochaine réunion, un échange de points de vue sur l'enquête préparée par le Contractant de la Commission sera prévu.
- Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture :
 - Le Secrétariat invitera le Président du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP pour une présentation et un échange de points de vue lors de la prochaine réunion.
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) :
 - Un projet d'avis concernant les suggestions de 2024 pour le programme de travail sera à nouveau diffusé par procédure écrite afin de recueillir de nouvelles suggestions, qui seront examinées lors de la prochaine réunion.
- Plan d'action pour le milieu marin :
 - Après l'intégration des commentaires reçus, le projet d'avis sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle approbation par le biais d'une procédure écrite urgente d'une semaine.
- Transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE :
 - Le projet d'avis sera à nouveau diffusé par procédure écrite afin de recueillir des contributions supplémentaires, y compris des exemples provenant du secteur de l'aquaculture, qui seront examinées lors de la prochaine réunion.
- Comité Scientifique, Technique et Économique de la Pêche (CSTEP) :
 - Le projet d'avis approuvé sur les Termes de Référence de l'édition 2024 du rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonnet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Amelie Laurent	Oceana	Membre
Anna Boulova	FRUCOM	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Jaroslaw Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Felicidad Fernández	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
Joan Roussoulière-Azzam	European Commission	Expert
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
Juana María Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre
Julien Daudu	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)	Président
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Laurène Jolly	European Commission	Expert
Linda Zanki Duvnjak	Ribarska Zadruga Friška Riba	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Mariano García García	Cofradía de Pescadores de Isla Cristina	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council	Secrétariat
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Mike Turenhout	Visfederatie	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés (ADEPALE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Sergio López García	OPP Burela	Membre
Thomas Kruse	Danish Pelagic Producers Organisation (DPPO) / Danish Fishermen P.O.	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Xavier Pires	ALIF	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre

